

## Le CMSQ se prononce

### Comité d'avis et de prise de position du CMSQ

Numéro 34, hiver 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17925ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce document

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ (1987). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (34), 47–49.

## LE CMSQ SE PRONONCE

par le comité d'avis et de prise de position

### LA MAISON BONHOMME-FALARDEAU

Au centre d'une controverse entre la Ville de Sainte-Foy, le ministère des Affaires culturelles et son propriétaire, Jacques Grondin, la maison Bonhomme-Falardeau, située à l'angle du chemin Sainte-Foy et de l'autoroute du Vallon à Sainte-Foy, a été la proie d'un incendie d'origine criminelle. Laisse sans surveillance, abandonnée depuis 15 ans, objet d'un curetage dévastateur en 1985, coincée entre plusieurs commerces, elle était souvent le sujet du mépris des commerçants et la cible des vandales. Classé monument historique en 1979, ce bâtiment, construit à la fin

du XVIII<sup>e</sup> siècle, était le plus vieil exemple des maisons agricoles d'inspiration française qui ont été érigées le long du chemin Sainte-Foy jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

La destruction de ce monument historique classé soulève certaines interrogations. Qu'advient-il désormais des autres monuments et sites reconnus ou classés au Québec si les municipalités refusent d'assumer les coûts reliés à l'achat ou à la rénovation des édifices anciens situés sur leurs territoires respectifs? (photo: D. Dion)

Marc-André Bluteau, coordonnateur du CMSQ.



### LA WABASSO DE TROIS-RIVIÈRES

L'ancienne usine de la Wabasso, l'un des derniers témoignages de l'importance de l'industrie du textile en Mauricie, vient de tomber malgré les pressions et les demandes répétées de la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières (SCAP) et l'appui formel du Conseil des monuments et sites du Québec. Une pétition contre le projet de démolition a permis de recueillir près de 700 signatures.

Construite en 1908 par C.R. Whitehead, elle était l'une des premières grandes entreprises manufacturières à s'établir sur le territoire de Trois-Rivières au début du siècle. Au fil des années, elle a embauché plusieurs générations de travailleurs et de travailleuses dont plusieurs y ont laissé un peu de leur santé. L'ancienne usine de la Wabasso cèdera la place à un «Super Carnaval» et les parterres adjacents, à un stationnement. Pourtant, l'édifice, de par son gabarit et la solidité de sa structure, pouvait facilement être recyclé. D'ailleurs, plusieurs projets de conversion avaient été soumis.



À l'heure où partout en Amérique du Nord, des architectes et des urbanistes font preuve d'originalité en réutilisant d'anciens bâtiments industriels, la démolition de la Wabasso laisse croire à une certaine indifférence de la part des autorités municipales. Pourquoi n'a-t-on pas suivi le bel exemple tracé par le recyclage de la Paton à Sherbrooke? Le maire Beaudoin a formé une commission consultative d'urbanisme qui existe juridiquement depuis maintenant dix mois. Il est urgent que les travaux débutent et que les représentants des groupes de conservation du patrimoine soient invités à y participer. (photo: M. Marquis, SCAP)

M.-A. B.



### LE COUVENT DE LA MALBAIE

La vague de démolition des couvents risque de déferler sur Charlevoix, plus exactement à La Malbaie, où l'ancien couvent des Soeurs de la Charité est lui aussi menacé. Cet édifice, dont la partie la plus ancienne a été érigée en 1876, est le plus vieux bâtiment de la Malbaie, après le Palais de justice construit en 1860.

La démolition de la partie la plus ancienne, comme le propose le plan d'agrandissement du centre hospitalier Saint-Joseph situé à proximité, et sa substitution par un stationnement, est un acte irréfléchi et inutile. La partie de l'édifice construite en 1876, qui comprend une chapelle magnifiquement confère à l'ensemble ses caractéristiques originales. Sa démolition viendrait altérer de manière significative l'intégrité architecturale du bâtiment.

À la requête de la Société d'histoire de Charlevoix, le Conseil des monuments et sites du Québec vient d'acheminer une demande précise au ministère des Affaires culturelles du Québec et au propriétaire, la Corporation d'hébergement du Québec, pour que des solutions de rechange soient étudiées. (photo: Centre d'archives de Charlevoix)

M.-A. B.





## MAISON CLIVELAND

La maison Cliveland, rue Principale à Danville, a été sauvée in extremis de la démolition par Monsieur Besner, de Montréal, qui s'en est porté acquéreur. C'est une réussite du CMSQ et des intervenants montréalais dans un effort de conservation des maisons anciennes.

F. G.-P.

## LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC

Trois projets de réaménagement du Vieux-Port de Québec ont été soumis dernièrement par autant de firmes privées: Les Ressources capitales du Canada, le groupe Rocois Construction inc., J. Pérez Corporation, A.J. Diamond and Partners et le consortium Bram Lucor Multidev. Tous proposent la construction d'au moins une tour de plusieurs étages à la Pointe-à-Carcy, des unités résidentielles et des commerces. Chacune de ces propositions pourrait nécessiter le réaménagement et même la reconstruction de l'édifice du Havre, du hangar des boutiques et du hangar du grand marché pour lesquels le gouvernement fédéral a déjà englouti 15 millions de dollars. Un premier projet propose de transformer la grande agora en patinoire publique durant l'hiver, un second suggère la construction d'un hôtel de type Club Méditerranée et le recouvrement permanent de la grande et de la petite agora. Un troisième prévoit la construction d'une tour d'observation au sommet de laquelle une piscine et un sauna seraient aménagés.

Il semble que la Société immobilière du Canada, de qui relève la gestion du Vieux-Port de Québec, ait fait des appels d'offres sans qu'aucun programme d'urbanisme précis n'ait été élaboré en concertation avec le Service d'urbanisme de la Ville de Québec, le ministère des Affaires culturelles du Québec et Parcs Canada, qui ont tous un droit de regard sur l'arrondissement historique et son environnement immédiat.

Cette façon inacceptable de procéder, compromet l'achèvement du Musée de la civilisation et a déjà permis que des immeubles en copropriété, les Terrasses du Vieux-Port, en face du musée près des quais, viennent altérer la beauté du panorama et limiter l'accès du grand public au fleuve. Cet organisme financé à même les taxes des contribuables doit cesser de fonctionner en vase clos, avec des objectifs de rentabilité à court terme; il doit établir publiquement des principes d'aménagement qui reçoivent l'accord de tous les milieux concernés.

M.-A. B.

## Δ LE COUVENT DE MONTMAGNY

La démolition du couvent de Montmagny, pourtant classé monument historique en 1982, porte un dur coup à la confiance que le ministère des Affaires culturelles du Québec avait accordée aux administrations municipales. Les municipalités sont devenues, depuis avril 1986, c'est-à-dire depuis la modification de la Loi sur les biens culturels, des partenaires dans la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine. Et quels partenaires!

Le couvent de Montmagny était la propriété de la Société d'habitation du Québec depuis 1979. Vendredi, le 4 octobre dernier, la municipalité en devenait propriétaire pour la somme nominale de 1,00\$. Le lendemain, un samedi matin, après une séance extraordinaire du Conseil de Ville, la démolition du bâtiment était adoptée; le bélier mécanique ébranlait déjà la structure sans même que le ministère des Affaires culturelles en ait été informé, bien que la loi l'exige.

Le couvent de Montmagny avait été construit en 1853 par les religieuses de la congrégation Notre-Dame. C'était un magnifique bâtiment de trois étages, coiffé d'un toit à deux versants. En 1891, l'édifice était haussé d'un étage et recouvert d'un toit mansard. Les façades de pierres et l'intérieur tout en bois faisaient de ce couvent un vivant souvenir de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Avant que ne tombent tous les édifices qui présentent un aspect intéressant mais qui n'ont pas le statut de bien culturel, il importe que le ministère des Affaires culturelles utilise tous les mécanismes légaux prévus dans la loi, qu'il impose, si nécessaire, des sanctions exemplaires et qu'il entreprenne avec le CMSQ une campagne intensive de sensibilisation auprès des autorités municipales. (photo: M. Bouchard) M.-A. B.



## PROJET CONTESTÉ Δ

Deux des ensembles urbains les plus significatifs de Montréal se croisent à l'angle des rues Saint-Laurent et Sherbrooke. Cependant, un projet immobilier élaboré par la communauté hellénique, menaçait le côté sud de Sherbrooke, entre Saint-Laurent et Clark. Il incluait la démolition de l'édifice Godin (J.A. Godin, 1914) abritant des logements et des commerces, de l'église néo-gothique Sainte-Trinité (C.P. Thomas, 1864), incendiée en janvier 1986, et de son presbytère en pierre.

L'édifice Godin est un jalon de l'évolution de l'architecture au Québec. D'influence Art nouveau, il se démarque par l'emploi inusité du béton en façade. À Montréal (et probablement au Québec), on ne trouve que trois exemples de cette architecture.

La Commission des biens culturels du Québec (CBCQ), rejetant la démolition de l'édifice Godin, a enjoint le promoteur de modifier son projet. La CBCQ lui a aussi demandé d'étudier la possibilité de conserver l'église. Le feu ayant épargné ses murs de pierre et son clocher, l'église est réparable, comme l'indique un examen fait pour Sauvons Montréal par J. Baracs, ingénieur et professeur à l'Université de Montréal.

Entre temps, il ne faut pas laisser à l'hiver le fin mot de l'histoire de l'église. Le lendemain de l'incendie, la communauté avait annoncé qu'elle reconstruirait son église, qui est un symbole pour la population grecque de Montréal, bien qu'elle ne réside plus dans ce secteur du centre-ville. Elle avait alors lancé une campagne de souscription qui a permis de recueillir des fonds auxquels se sont ajoutés ceux des assurances. Ces sommes devaient servir, en premier lieu, à protéger l'église. (photo: Héritage Montréal)

Dinu Bumbaru, Héritage Montréal, et membre du comité avis et prise de position du CMSQ.





## ◀ CHAMPS DE BATAILLE

Un des premiers effets de la prise de pouvoir de Parcs Canada sur le Parc des champs de bataille à Québec, a été l'abattage de tous les grands arbres qui bordaient la falaise au sud de la terrasse Grey. Le CMSQ ne peut que condamner une action qui va à l'encontre de la préservation et la mise en valeur de ce site historique. La raison invoquée – la vue sur le fleuve – ne saurait justifier un acte qui est contraire à la protection des sites québécois. (photo: B. Ostiguy) F. G.-P.

## LAC BEAUPORT

Le 25 août dernier, le Conseil des monuments et sites du Québec, le Conseil municipal du Lac Beauport, le Comité des loisirs et les marguilliers de l'église anglicane St. James sont parvenus à un accord au sujet de la restauration et de la mise en valeur de l'église et de l'école sur le même site. S'inspirant du projet de l'église de Frampton, le CMSQ espère que le projet obtiendra bientôt l'appui des autres autorités concernées. France Gagnon-Pratte, présidente du CMSQ.

## L'ÉDIFICE DUDLEY ▶

Le quartier Milton-Parc, à proximité du centre-ville de Montréal, est souvent cité en exemple pour les efforts qu'on a déployés afin d'y garder sa population. La fonction résidentielle reste tout de même menacée dans ce secteur. Rue Saint-Urbain, le Dudley, un immeuble résidentiel construit dans les années vingt, risque d'être démolé et ses 32 logements remplacés par les bureaux et les laboratoires de la nouvelle aile de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), qui en est propriétaire.

La construction de l'IRCM a déjà entraîné la démolition d'une rangée de maisons en pierre, le long de la rue Bassett, qui ont fait place à un terrain de stationnement. Maintenant, pour s'agrandir, l'IRCM prévoit démolir le Dudley mais ne semble pas avoir étudié à fond la possibilité de construire sur le stationnement.

Le Dudley, quoique négligé, est encore en bon état et peut être rénové. Les locataires, qui veulent former une coopérative, ont contesté la demande de permis de démolition et la Commission d'arbitrage pour la protection du patrimoine résidentiel a été saisie du dossier.

Ce n'est pas là le seul duel entre un quartier résidentiel et une institution d'envergure internationale: face à l'IRCM, l'Hôtel-Dieu veut démolir des logements pour créer d'autres stationnements. Il serait temps que ces organismes songent à employer les terrains qu'ils ont déjà déblayés au lieu de poursuivre leur expansion en amputant les quartiers résidentiels qui les entourent. (photo: Héritage Montréal) D.B.



## BOIS DE COULONGE

Saurev, après des investissements de 375 000\$, a terminé la première phase du plan d'aménagement du Bois de Coulange. Après les études historiques commandées par le ministère des Affaires culturelles, le Conseil des monuments et sites du Québec s'inquiète du peu de respect que manifestent les promoteurs pour la trame historique des lieux. Les promoteurs remplacent le verger historique par un arboretum et le jardin de plantes vivaces, par une plantation de rhododendrons; ils aménagent des sentiers dans le périmètre historique et créent de toutes pièces de nouvelles plates-bandes, sans se soucier de l'histoire de Bois de Coulange. Est-ce là tout le contrôle qu'exerce le ministère des Affaires culturelles dans l'aménagement des lieux historiques? F. G.-P.

## LA MAISON REDPATH ▶

En avril 1986, des passants avertissaient Sauvons Montréal qu'on était en train de démolir l'intérieur d'une des grandes résidences du Mille carré doré: la maison Redpath (Sir A. Taylor, 1886), 3455-3457, avenue du Musée.

Sauvons Montréal donne l'alarme et fait cesser les travaux, effectués sans permis. Par la suite, Sauvons Montréal et Héritage Montréal demandent à la Ville de ne pas accorder aux propriétaires le permis de démolition et d'appliquer la nouvelle Loi sur les biens culturels afin de protéger la maison et l'ensemble du Mille carré doré.

En mai, le comité exécutif municipal refuse le permis. Toutefois, les propriétaires obtiennent gain de cause auprès de la Commission d'arbitrage et la démolition reprend le 11 octobre. Les pressions publiques amènent alors la Ville à ordonner l'arrêt des travaux le 14 octobre. Une partie de la maison est tombée, mais le corps principal est sauf.

Malgré leur opposition au projet de démolition, ni Sauvons Montréal, ni Héritage Montréal n'avaient été invités à se présenter devant la Commission d'arbitrage. Sur cette base légale, une injonction temporaire pour faire cesser les travaux a pu être décrétée. Des rencontres avec les propriétaires et des représentants des services municipaux laissent entrevoir une possibilité de compromis. Leur projet initial de logements en copropriété peut être modifié pour intégrer le bâtiment existant. (photo: Héritage Montréal) D.B.

